

# Engager du personnel ?

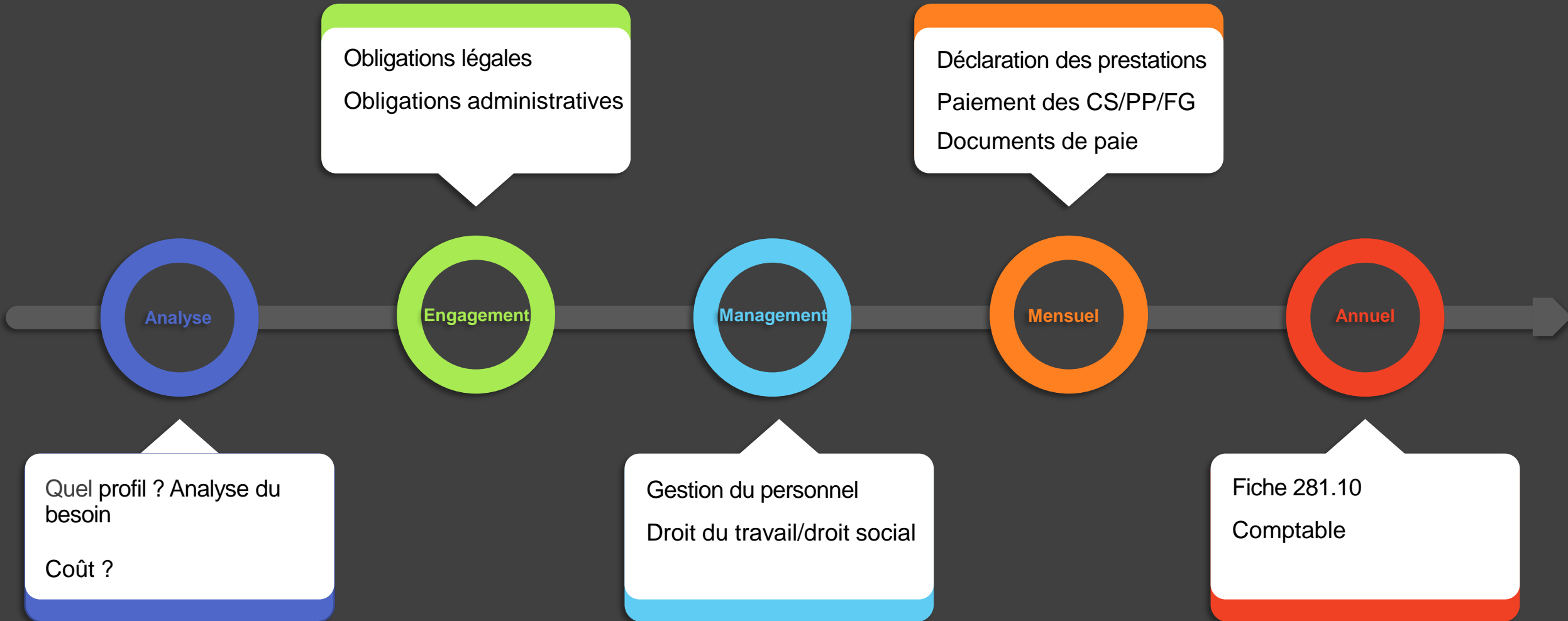
Gilles SEVERIN

Business development manager

Group S – Secrétariat social a.s.b.l

[gilles.severin@groups.be](mailto:gilles.severin@groups.be) – 0473/54.14.09

# 1. Le temps de la réflexion



# Analyse des besoins

## ■ CP 330.04 : *Etablissements et services de santé autres (exc. éta. de prothèses dentaires)* DETERMINE :

- > Compétence de la CP
- > durée du travail (38h/semaine)
- > Classification professionnelle et descriptions de fonctions (Forem : Conseils en \*recrutement – \*\*R.O.ME.)
  - Personnel ouvrier : personnel de nettoyage
  - Personnel administratif : secrétaire médicale (diplômée)
  - (Personnel technique et paramédical / Personnel soignant)
- > \*\*Barèmes minima (respect du RMMMG – 09/21 : 1903,68€)
- > Législation sociale et droit du travail (→ **Management**)

# Analyse des besoins

## ■ Coût :

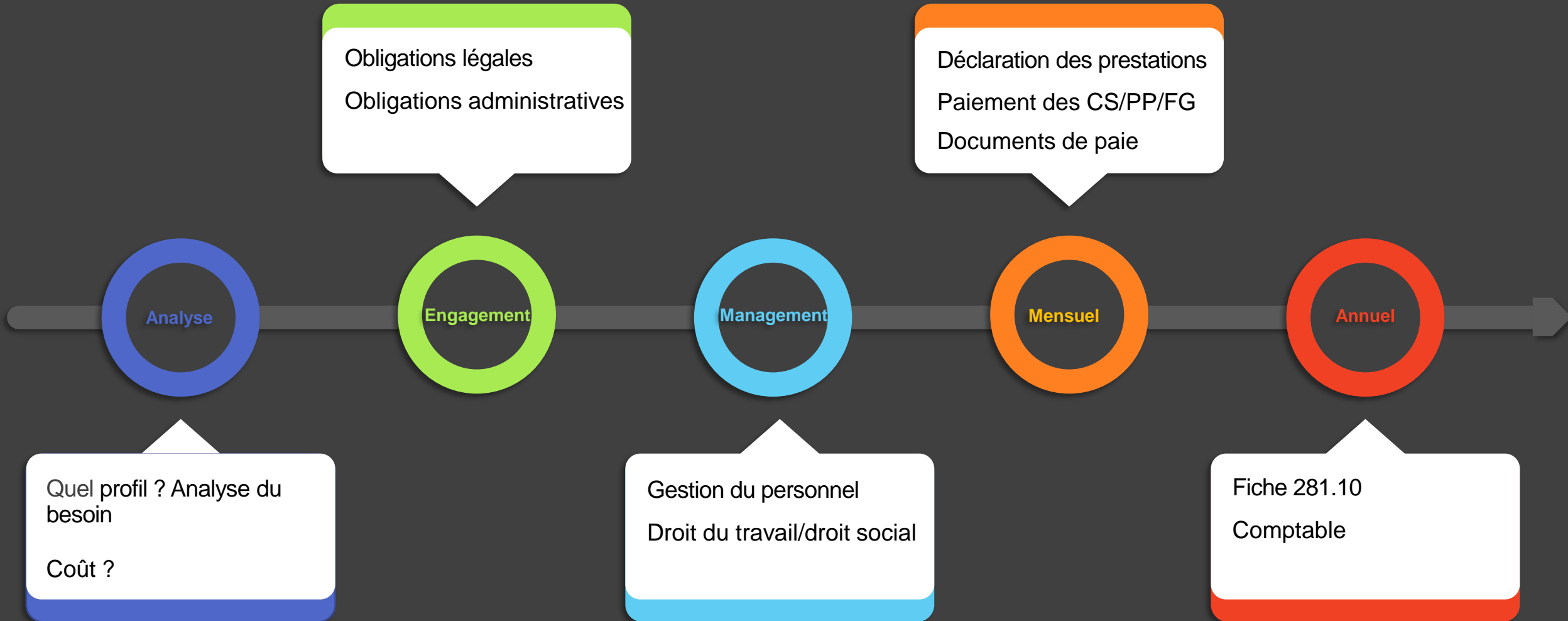
- > Forem : aides \*financières – **0800/93 946**
- > RGC 1er à 6èmes travailleurs/Réduction structurelle
- > Maribel social
- > Impulseo II – Intervention pour coûts salariaux (employé adm.)

## ■ \*\*Simulations salariales : Group S – \*Salary Sim

- Personnel de nettoyage A1 : 11,8873€ bruts/h – cas d'école : 13h/38h
- Secrétaire médicale diplômée B5 : 2201,10€ bruts/mois (13,3670€ bruts/h) – cas d'école : 19h/38h
- Students : quota de 475h/an (cotisation de solidarité 8,14%)
  - » Barème étudiant intellectuel/manuel : 11,8873€ bruts/h – cas d'école : 19h/38h
- Coûts complémentaires : AT/SEPP/SSA/DPV/\*\*FDplct – pas de PFA

(Salaire brut horaire X temps de travail en heures X 4,3333 = salaire mensuel brut)X12 ou 13

## 2. Le temps de l'action



# Engagement

## ■ Obligations légales et administratives :

> Banque Carrefour des Entreprises (BCE) en ordre !

- Condition à l'octroi des aides à l'emploi et à la formation (PP/PM) – UTE ONSS
- Guichet d'entreprises : Formalis (Group S – CCILb – CC)

> Evitez impérativement « J'ai engagé hier ». Anticipez :

– Contactez un SSA à **temps** :

» Identification à l'ONSS + Procuration ONSS (mandat) : SSA

→ permet de faire la DIMONA (**amende !**) : SSA

» Souscription assurance accident du travail (**amende !**) : Courtier ou SSA

» Rédaction du contrat de travail (modèles) : SSA

» Affiliation obligatoire au SEPPT (Rq danger personnel de nettoyage : PREVENTION !) :  
SSA

» Etablir le RGT : SSA

# Engagement

- Notion d'horaire de travail (temps plein et temps partiel !)
  - > **Fixe** (dans le contrat) vs. **Variable** (dans le RGT)
  - > **Flottant** avec plages d'arrivées/départs mobiles et plages fixes
  - > **Cyclique** sur x semaines
  
- Pour les travailleurs à temps de travail variable : affichage de l'horaire 5 jours ouvrables à l'avance (avis écrit et daté affiché à l'endroit où le RGT peut être consulté ou via d'autres modalités reprises dans le RGT).

# Engagement

## ■ Contrat de travail à durée déterminée – \*indéterminée :

> Période d'essai : n'existe plus - que faire ?

– Intérim avant contrat (coûteux)

– CDD avant CDI (RGC existent et sont maintenues)

– CDD successifs

» **ATTENTION** : 4 max min. 3 mois chacun sans que  $\sum$  CDD > 2 ans (exceptions avec accord préalable de l'inspection des LS)

## ■ \*\*Règlement de travail

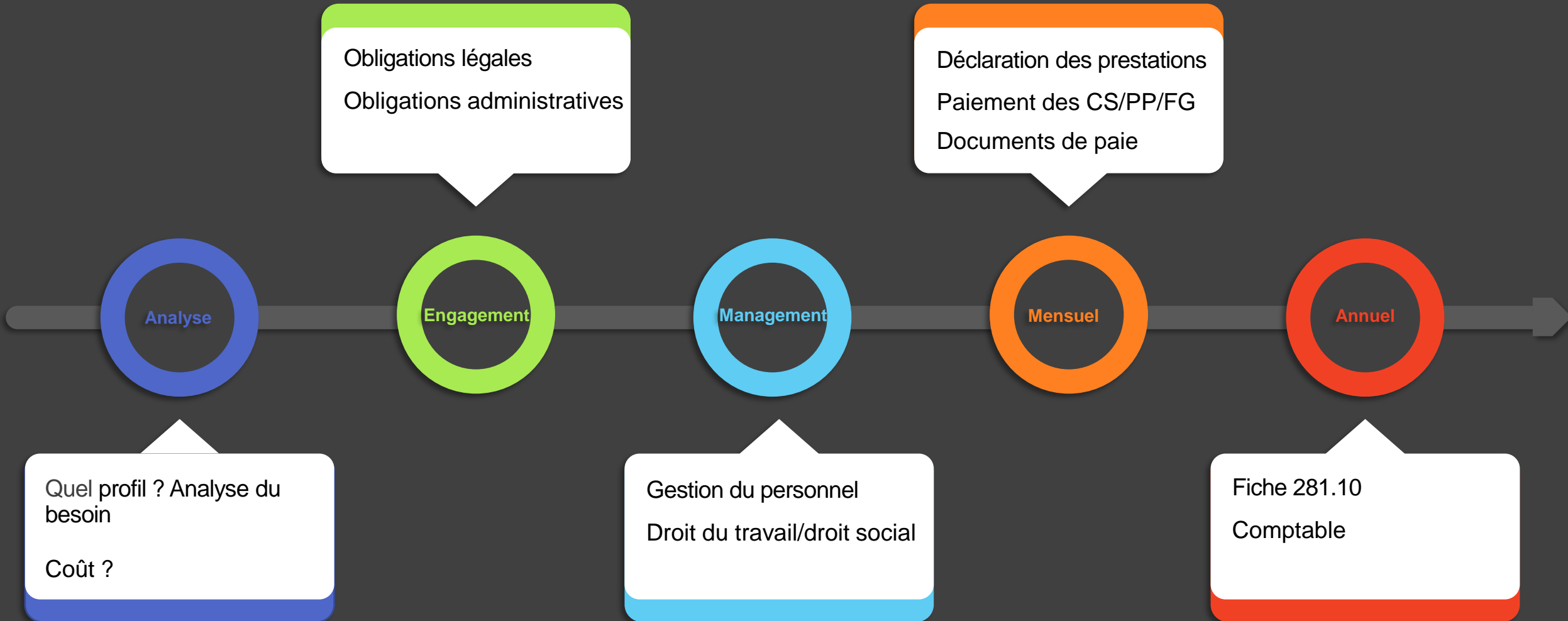
> ROI

> Contenu : horaires, horaires exhaustifs des travailleurs à temps partiel, modalités de paiement de la rémun, délais de préavis et indications des motifs graves, modalités des VA,

> **CONCERTATION** : projet affiché + registre des observations → transmission à l'ILS (conciliation) → entrée en vigueur (copie bureau régional des LS) + publicité travailleurs – modif signalée travailleurs



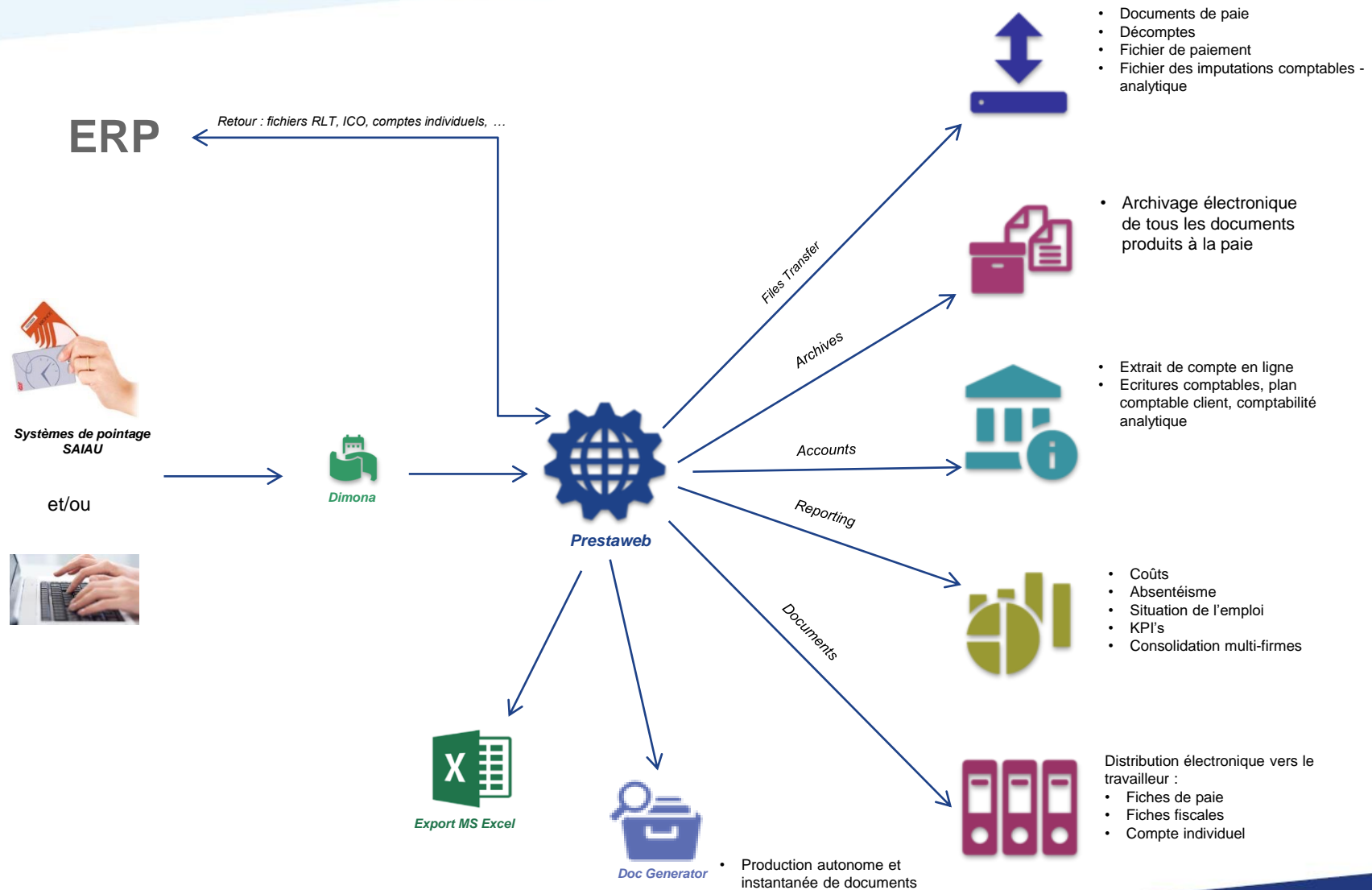
# 3. Les temps de gestion



# Management - gestion

- Management – Gestion des ressources humaines
  - > Isabelle Douny : Être médecin et employeur...
  - > Motivation : formation continue, package salarial, rémunérations alternatives
  
- Gestion au quotidien :
  - > Gestionnaire de dossier SSA : aspects sociojuridiques au quotidien
  - > Respect du droit du travail, législation sociale (intersectoriel et CP) :
    - » Durée du travail : Max 38h/semaine - Min 13h/semaine
    - » Exceptions :
      - » Dépassements possibles sous conditions (mais moyenne 38h/sem chaque trim civil)
      - » Sous le 1/3 temps possible si (tjs possible ouvrier/ière de nettoyage – no RGC)
        - » Horaire fixe
        - » 4h continues de prestations
        - » Si dépassement : sursalaire automatique
        - » Copie du contrat à l'inspection des LS

# Gestion



## ■ Mensuellement :

- > Déclarer les prestations au SSA
  - SSA calcule le brut au net : paiement du salaire
  - SSA calcule les CS/PP : paiement au SSA (+FG)
- > Retour de paie :
  - \*Fiche de paie
  - Production des documents légaux et comptables

## ■ Annuellement :

- > SSA produit les documents fiscaux (fiches 281.10)
- > Si besoin (PM) : bilan social via comptable (accès partenaire)